

Locations et transactions immobilières

46 rue Général de Gaulle – 69530 BRIGNAIS

Tél : 04 72 31 94 94 – Fax : 04 72 31 94 90

[actif.brignais.immobilier@orpi.com](mailto:actif.brignais.immobilier@orpi.com)

Barème valable à compter du 29 Janvier 2022

## BARÈME DES HONORAIRES D'AGENCE

Montant TTC (TVA 20%) calculé sur le montant de la transaction réalisée

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

Ces honoraires comprennent la commercialisation, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

### TRANSACTIONS

PRIX NET VENDEUR EN EUROS			PRIX DE VENTE TTC DÉGRESSIF SUR LE PRIX NET VENDEUR
			POURCENTAGE SUR LA SOMME
MOINS DE 25000€			10%
25 000 €	À	50 000 €	9%
50 000 €	À	100 000 €	8%
100 000 €	À	150 000 €	7%
150 000 €	À	200 000 €	6%
200 000 €	À	500 000 €	5%
500 000 €	À	750 000 €	4,5%
750 000 €	À	1 000 000 €	4%
VENTE FUTUR D'ACHÈVEMENT = 4% HT DU PRIX DE VENTE TTC			

Aucun honoraires et aucun frais ne sont dûs avant la conclusion d'un contrat.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.